

MINISTERE DE L'INTERIEUR

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

> Paris, le 31 août 2018 N°639

Communiqué de presse conjoint

Lancement de la mission parlementaire sur l'éducation routière en France

Alors que les conditions d'obtention du permis de conduire, et plus largement l'éducation routière, constituent un enjeu majeur en termes de sécurité routière et d'insertion professionnelle, **Gérard Collomb**, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, et **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie et des Finances, ont souhaité engager une réflexion sur l'éducation routière en France afin de dresser le bilan des réformes mises en place et d'examiner les évolutions envisageables.

Le niveau de formation des apprentis conducteurs, conditionné par le niveau des examens pratiques et théoriques est, en effet, en premier lieu déterminant en matière de sécurité routière. Dans le même temps, la non-détention du permis de conduire, véritable "passeport pour l'emploi", constitue l'une des principales barrières à la mobilité et peut conduire à un éloignement du marché du travail et à un renforcement des inégalités d'accès à l'emploi.

Par ailleurs, plusieurs modèles d'apprentissage de la conduite se sont développés ces dernières années, tirant parti pour certains des technologies numériques.

Dans ce contexte, **Françoise Dumas**, députée du Gard, et **Stanislas Guérini**, député de Paris, ont été nommés parlementaires en mission pour mener, d'ici à la fin de l'année, une réflexion avec l'ensemble des acteurs de l'éducation routière.

Cette mission parlementaire, nommée par le Premier ministre, aura donc comme objectif de formuler des propositions permettant de garantir, dans le temps et en tout point du territoire, une formation de qualité au permis de conduire, tout en assurant son accessibilité et celle des examens en termes de délais et de prix.

La réflexion visera également à consolider le secteur économique de l'éducation routière et à définir des modalités de contrôle adaptées à l'ensemble de la profession. Elle proposera le cas échéant des évolutions législatives et réglementaires, et d'une manière générale, toute mesure permettant d'assurer la qualité de la formation des conducteurs et l'accessibilité du permis de conduire.

Contacts presse: